



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 02 JUILLET 2020

**Présents :** DUNIS Éric, MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie-Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria

**Absents :** ----

**Secrétaire de séance :** Bastien DUFOUR

### - VOTE DES QUATRE TAXES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2020 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux.

Le conseil municipal de la commune de ROCHE EN REGNIER, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2020 :

taxes	Pour mémoire, taux voté en 2018 (année n - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	13,85 %	727.000 €	---	100.690 €
Taxe sur le foncier bâti	13,52 %	495.500 €	13,52 %	66.992 €
Taxe sur le foncier non bâti	83,11 %	58.100 €	83,11 %	48.287 €
Total				215.969 €

### - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant l'élaboration du budget du CCAS, il est nécessaire de voter la subvention nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1.231,56 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020.

### - SUBVENTION BIBLIOTHEQUE DÉPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la subvention habituellement versée à l'association « Les Amis des bibliothèques alti-ligériennes » correspondant à l'adhésion de l'année en cours.

L'adhésion pour notre commune est de 60 € par an. Après délibération le conseil municipal, accepte d'adhérer à la bibliothèque pour l'année 2020.

### - APPROBATION DU BUDGET AUBERGE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget de l'Auberge 2020 comme suit :

COMMUNE ROCHE EN REGNIER - 43 - BUDGET AUBERGE		BP	2020
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	15 511,32	14 413,08	
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 098,24
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	15 511,32	15 511,32

COMMUNE ROCHE EN REGNIER - 43 - BUDGET AUBERGE	BP 2020
--	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	5 386,12	22 780,75
+	+	+
<b>R</b>		
<b>E</b>		
<b>P</b>		
<b>O</b>		
<b>R</b>		
<b>T</b>		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 17 394,63	(si solde positif)
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>22 780,75</b>	<b>22 780,75</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>38 292,07</b>	<b>38 292,07</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).  
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget Auberge 2020 tel qui a été présenté.

**- APPROBATION DU BUDGET COMMUNE 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget Commune 2020 comme suit :

COMMUNE ROCHE EN REGNIER - 43 - BUDGET COMMUNAL	BP 2020
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	558 511,79	486 024,00
+	+	+
<b>R</b>		
<b>E</b>		
<b>P</b>		
<b>O</b>		
<b>R</b>		
<b>T</b>		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 72 487,79
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>558 511,79</b>	<b>558 511,79</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>323 472,12</b>	<b>567 548,91</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>108 925,47</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif) 135 151,32</b>	<b>(si solde positif)</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>		<b>567 548,91</b>	<b>567 548,91</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 126 060,70</b>	<b>1 126 060,70</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).  
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget Commune 2020 tel qui a été présenté.

## - ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu différents remboursements suite à des trop-perçus. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'encaisser le chèque de Rex Rotary de 221,66 € et les chèques d'Orange de 18,10 € et 12,24 € ainsi que versements à venir dans le cadre du changement des contrats télécommunication

## - DIVERS

### ○ Transfert licence de débit de boissons

Monsieur le Maire informe d'une demande de transfert de licence de débit de boissons jusqu'à présent exploitée par les Genêts d'Or, vers la commune du Puy en Velay. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce transfert.

### ○ Décharge sauvage Prassalat

Le Conseil Municipal souhaite débarrasser et réhabiliter la décharge sauvage de Prassalat.

### ○ Repas cantine scolaire

La Ferme de Lavée, fournisseurs des repas de la cantine scolaire, nous informe de la hausse du prix des repas facturés 4,13 € l'unité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### ○ Adressage

Les réunions publiques mises en attente compte tenu du contexte sanitaire vont pouvoir être programmées dans l'été.